

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2015

Réception par le Prefet : 08/07/2015

Publication : 10/07/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-7-10-8

Séance du vendredi 3 juillet 2015

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA SOLIDARITÉ POUR UN MONTANT DE 90 500 EURO**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :** MM. BECHT, GRAPPE, JANDER, Mme ORLANDI.

**ABSENT :** M. DELMOND

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-4-1 du 19 février 2015 relatif au Budget Primitif 2015 Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant de 90 500 € aux associations, telles que détaillées dans la liste annexée à la présente délibération (annexe 1),

- Approuve la convention avec l'association Thémis, jointe en annexe 2, et autorise le Président à la signer.

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2015 :

- 90 000 € sur le Programme G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,
- 500 € sur le Programme G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité